Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 5.36. — TELEPHONE

UNE POUTRELLE DE FER SUR LE PIED

Un ouvrier frappeur occupé chez Paulus Foulon, rue Pierre-de-Roubaix, 76, Eugène Piery, 29 ans, demeurant rue de Beaurewaert, 60, a reçu une poutrelle de fer sur le pied gauche au cours de son travail.

Il en est résulté une forte contusion du gros orteil. Le blessé a reçu les soins du docteur Dupré. Il devra subir une incapacité de travail de 15 jours.

LA GUERRE AUX TOUTOUS

Le service de la fourrière a capturé, au cours de la journée de mardi, six chiens errants.

Avis aux propriétaires qui voudraient réclamer les toutous vagabonds.

QUI VOLA LE PINSON ?

M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête concernant le vol d'un pinson d'une valeur de cinquante francs commis dans la journée d'hier au préjudice du nommé Henri Stélandre, demeurant boulevard de Colmar, 12

A QUI LA BALADEUSE ?

Le sieur Louis Kints, veilleur de nuit de la société «La Force Publique», a trouvé rue Neuve, dans la nuit de mardi à mercredi, une baladeuse ne portant ni plaque ni indication.

Il l'a remisée à l'Hôtel de Paris, 4, rue de Lille, à la disposition de son propriétaire.

LA MAIN DANS LE METIER

Un accident assez grave s'est produit, à 4 heures et demie du soir, à la filature Dazin-Motte fils, boulevard de Fourmies.

Une jeune bacleuse, Louise Pottié, 16 ans, demeurant à Lunigne (Belgique), hameau de la Pinte-de-Lait, a eu la main droite fortement comprimée entre un pignon et une roue en voulant retirer une mèche de coton de son métier.

L'accident a produit des plaies contuses multiples et profondes de l'index, du majeur et de l'annulaire. Les os et tendons musculaires ont été complètement mis à nu.

L'ouvrière devra subir six semaines de repos. En outre, elle souffrira d'une incapacité de travail de 15 jours.

LA GUERRE AUX TOUTOUS

Le service de la fourrière a capturé, au cours de la journée de mardi, six chiens errants.

Avis aux propriétaires qui voudraient réclamer les toutous vagabonds.

QUI VOLA LE PINSON ?

M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête concernant le vol d'un pinson d'une valeur de cinquante francs commis dans la journée d'hier au préjudice du nommé Henri Stélandre, demeurant boulevard de Colmar, 12

A QUI LA BALADEUSE ?

Le sieur Louis Kints, veilleur de nuit de la société «La Force Publique», a trouvé rue Neuve, dans la nuit de mardi à mercredi, une baladeuse ne portant ni plaque ni indication.

Il l'a remisée à l'Hôtel de Paris, 4, rue de Lille, à la disposition de son propriétaire.

LA MAIN DANS LE METIER

Un accident assez grave s'est produit, à 4 heures et demie du soir, à la filature Dazin-Motte fils, boulevard de Fourmies.

Une jeune bacleuse, Louise Pottié, 16 ans, demeurant à Lunigne (Belgique), hameau de la Pinte-de-Lait, a eu la main droite fortement comprimée entre un pignon et une roue en voulant retirer une mèche de coton de son métier.

L'accident a produit des plaies contuses multiples et profondes de l'index, du majeur et de l'annulaire. Les os et tendons musculaires ont été complètement mis à nu.

L'ouvrière devra subir six semaines de repos. En outre, elle souffrira d'une incapacité de travail partielle, mais permanente.

CHAMBRE DE COMMERCE

La chambre de commerce de Roubaix se réunira dans la salle des ventes publiques, 2, rue du Château, le vendredi 3 mai courant, à 10 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour ci-après :

Conférence de M. Dupeyrat, consul général, attaché commercial de France en Russie, sur les moyens à employer pour développer le commerce français en Russie.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

Le maire de la ville de Roubaix a l'honneur de rappeler à ses concitoyens que des séances de vaccinations publiques et gratuites auront lieu dans une salle de la mairie, située au premier étage (entrée vers la chambre de commerce), les jeudis de 4 à 5 heures du soir et les dimanches, ainsi que le jeudi de l'Ascension, de 9 à 11 heures du matin, sauf le dimanche de la Pentecôte.

La première séance aura lieu aujourd'hui jeudi, 2 mai.

La vaccination antivariolique pour les enfants de 3 mois à 1 an et la revaccination au cours de la onzième et de la vingt et unième année sont obligatoires.

Les parents ou tuteurs sont tenus d'envoyer les enfants aux séances de vaccination, de les soumettre à l'opération vaccinale et à la constatation de ses résultats au cours des séances de révision. Toutefois, ils peuvent satisfaire à leur obligation, comme d'ailleurs toutes les personnes qui y sont assujetties, en déposant à la mairie, au bureau d'hygiène, un certificat délivré par un médecin ou une sage-femme, constatant la vaccination ou la revaccination récente de leurs enfants avec la date et le résultat de ces opérations.

UN JOLI TEINT EST TOUJOURS ENVIÉ

Il est tout naturel qu'on envie une femme à la peau saine et au teint frais. Il est facile d'arriver au même résultat, Mesdames, si vous faites bien attention au savon que vous employez. Le Savon Cadum, possédant les propriétés curatives du Cadum, le merveilleux remède, permet à toute femme de conserver sa peau en parfait état de santé et de rehausser l'éclat de son teint. Essayez-le et vous serez édifiée. Toutes Pharm., 1 fr.

PREPARATION MILITAIRE ROUBAISIENNE ET TIR NATIONAL REUNIS

Aujourd'hui jeudi, 2 mai, cours de topographie à 8 heures un quart pour toutes les sections, au local habituel.

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en exécution de l'arrêté de M. le préfet du Nord en date du 29 avril 1912, l'avant-projet de modification d'alignement de la route départementale numéro 14 sur le territoire de Roubaix, a été déposé à la mairie de ladite commune et y restera jusqu'au 13 mai 1912 inclusivement, où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir

Pendant ce délai, nous recevrons à la mairie et nous consignerons sur un procès-verbal les déclarations et observations qui seront présentées par les intéressés pour ou contre le projet.

UN VENTILATEUR ECLATE DANS UNE FONDERIE

Un chauffeur grièvement blessé

Un grave accident s'est produit hier mercredi à 4 quatre heures de l'après-midi dans la fonderie Bonte, rue Jacquard, 62.

Un ventilateur a éclaté et les débris ont atteint un chauffeur, Joseph Bowerdi, 52 ans, demeurant rue des Anges, cour Liagre, 3.

Le blessé a reçu les soins du docteur Careute qui l'a fait admettre à l'hôpital. Il a des fractures multiples du nez et du maxillaire inférieur, en outre il a les deux phalanges du pouce gauche arrachées. Son état est grave.

Le malheureux est veuf et père de six enfants.

MORT DE MISERE

Sous ce titre nous avons relaté hier qu'un inconnu paraissant ne pas jouir de toutes ses facultés avait été trouvé malade dans un fossé près du stand de tir des Trois-Ponts et que, transporté à l'hôpital, il était mort dans la soirée.

C'était bien en effet d'un dément qu'il s'agissait. Le malheureux a été reconnu hier mercredi par sa femme.

C'est un nommé Henri Morand, 54 ans, cocher de place, demeurant rue du Tilleul, 164. Il avait quitté son domicile dimanche vers onze heures du soir, pieds nus, coiffé d'un chapeau et vêtu seulement d'un pantalon et d'une chemise.

AMICALE DE L'INSTITUT TURGOT

Résultats du Concours de tir

Voici les résultats du concours de tir :

Champion pour 1912. — Henri Dupont.

Concours d'honneur. — 1er H. Dupont, 171 p. — 2e G. Cau, 168 p. — 3e G. Dubureq, 150 p. — 5e P. Delattre, 155 p. — 5e G. Degrelle, 151 p. — 6e P. Dorchies, 146 p. — 7e G. Delerue, 145 p. — 8e P. Jorion, 143 p. — 9e R. Tétin, 139 p. — 10e H. Perche, 139 p. — 11e F. Lepers, 137 p. — 12e G. Dansette, 132 p. — 13e P. Dubois, 130 p. — 14e E. Delerue, 130 p. — 15e Erkens, 130 p

Concours Carabine (adultes). — 1er H. Dupont, 39 p. — 2e G. Dubureq, 39 p. — 3e P. Jorion, 38 p. — 4e G. Cau, 38 p. — 4e G. Cau, 38 p. — 5e H. Perche, 37 p. — 6e P. Delattre, 36 p. — 7e M. Tamintaux, 25 p. — 8e G. Degrelle, 34 p. — 9e G. Delerue, 34 p. — 10e R. Gripon, 34 p. — 11e Dewispeleere, 34 p. — 12e L. Besson, 34 p. — 13e R. Tétin, 34 p. — 14e F. Dorchies, 32 p. — 15e F. Lepers, 32 p

Concours Carabine (scolaires). — 1er M. Delay, 36 p. — 2e Daverton, 35 p. — 3e M. Parez, 35 p. — 4e P. Brulois, 34 p. — 5e A. Hennion, 34 p. — 6e Castermann, 34 p. — 7e R. Demunter, 32 p. — 8e R. Parent, 30 p.

Toute réclamation peut être adressée au président de l'Association, 134, rue d'Inkermann.

ETAT-CIVIL

de ROUBAIX du 1er mai 1912

Naissances. — Marie Lefebvre, rue de Lille, 154. — Gustave Delforge, rue Montgolfier, 108. — Albert Carvacque, avenue Julien Lagache. — André Vandercruyssen, rue Pierre-de-Roubaix, cour Belmère, 10. — Georges Dutilly, boulevard de Cambrai, 60.

Décès. — Alphonse Duyck, 37 ans, employé, rue Latine, 28. — Henry Morand, 54 ans, cocher, avenue Julien Lagache. — Eugénie Biennais, 48 ans, blanchisseuse, avenue Julien Lagache. — Gabrielle Sandras, 22 ans, ouvreuse, avenue Lagache. — Eugénie Meurisse, 1 an, rue Watt, cour Six, 33.

SAVON du CONGO Pâte hygiénique Victor VAISSIER

CROIX

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Voici la liste des candidats radicaux et radicaux socialistes :

Mallier Alfred, employé de commerce. — Lefebvre Paul, ancien conseiller. — Catteau Jules, ancien conseiller. — Brisboit Alfred, ancien conseiller. — Bernard Louis, administrateur du Bureau de bienfaisance. — Allard Joseph, *cumiste*, administrateur du Bureau de bienfaisance. — Bassville Jules, chef de matériel. — Brévaux Henri, épicier. — Beuleux Louis, pointeur. — Cornu Abel, négociant en métaux. — Dekeyser Amédée, marchand de charbon. — Delcourt Prosper, coutelier. — Dehouche Etienne, commerçant. — Dorian Charles, employé de commerce. — Dupouchelle Jules, agent d'assurance. — Estrabaut Jacques, instituteur en retraite. — Franeq Victor, ingénieur électricien. — Landy Sylvain, employé de commerce. — Lefebvre Elie, mécanicien. — Lepage Alfred, employé du chemin de fer. — Mottelet J.-B., menuisier. — Natalis Victor, représentant de commerce. — Quartier Constant, tondeur. — Robert Charles, journalier. — Schimmer Emile, mécanicien. — Vandenbaegen Georges, employé de commerce. — Vanmaubert Henri, marchand de beurre.

LANNOY

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Georges Lefebvre, 14 ans, aide à l'usine Leborgne, s'est contusionné le genou gauche au cours de son travail. Un mois de repos ; docteur Pennentier.

ACTE DE COURAGE. — M. Alexandre Liénart, gymnaste à la « Lannoyenne », a arrêté le cheval de M. Edouard Dubois, qui venait au galop de Lannoy et qui passait à hauteur du gymnase de la rue Victor-Hugo. M. Liénart, qui a été quelque peu blessé, reçut les félicitations des personnes présentes.

HEM

LES ACCIDENTS. — Jules Goubet, 24 ans, couturier chez Molaton, a eu le pied gauche brûlé par de l'eau bouillante. 12 jours de repos ; docteur Caudmond.

— Albert Crucq, 29 ans, peintre chez Roussel, a eu le bras droit comprimé entre un mur et une échelle. 15 jours de repos ; docteur Coubronne.

— Julien Ruscart, 24 ans, jardinier chez Leclercq-Huet, s'est fait une orchite traumatique en travaillant. 12 jours de repos ; docteur Coubronne.

— Ernest Marécaux, 13 ans 1/2, aide chez Desurmont, a eu le pied droit contusionné au cours de son travail. 10 jours ; docteur Wartel.

GREVE DE COUVREURS. — Six ouvriers de l'entreprise Bélin et trois de la maison Dewailly se sont mis en grève, réclamant 50 centimes de salaire à l'heure.

GAZETTE TOURQUENNOISE

NECROLOGIE

Mercredi après-midi est décédé à son domicile, au cours d'une crise d'asthme, M. Dudot, âgé de 61 ans, commissaire spécial à la gare, en retraite depuis deux ans.

LES CROCS DE MEDOR

Le jeune Albert Quartier, 19 ans, employé de commerce, demeurant rue Saint-Roch, passait en bicyclette non loin de son domicile quand il fut mordu au mollet gauche par le chien d'un voisin.

Le cycliste ayant porté plainte, le propriétaire du chien, M. Edouard Duta, a été gratifié d'un procès-verbal.

M. Philippe, vétérinaire, a examiné le toutou et a reconnu qu'il n'était pas enragé.

LE COUP DU HALEUR

Mme Lecomte-Vermander, entrepreneur de halage, quai des Canonniers, 2, avait chargé un sieur Richard Delaere, 24 ans, sujet belge, de conduire la bélandre « Pauline » à Richaumont.

Delaere s'acquitta bien de sa mission mais fit la noce avec le prix du halage, soit 85 fr. Sa patronne a porté plainte mais le domestique a pris la fuite prudemment.

LE FEU DANS UN GARNI

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier mercredi, à six heures et demie du soir, dans un garni du café Jules, rue de Tournai. Des rideaux ont flambé et quelques carreaux ont été cassés. Les pompiers se sont rendus sur les lieux mais n'ont pas eu à intervenir. Dégâts insignifiants.

ETAT-CIVIL

de TOURCOING du 1er mai 1912

Naissances. — Andrea et Marie Farvacque, rue des Piats, cour Saint-Louis, 25. — Simonne Descamps, rue du Brun-Pain, cour Ducoulombier. — Jean Bulteel, rue du Prince, 43.

Décès. — Clémence Fontaine, 78 ans, sans profession, rue d'Havré, 3. — Flore Lapeille, 82 ans, sans profession, rue Jean-Bart, 22. — Jeanne Marteau, 64 ans, marchand de chiffons, rue Nationale, 122. — Joséphine Moene, 49 ans, sans profession, rue Nationale, 122.

LILLE

LES DESESPERES

Elle voulait mourir

Une ouvrière fileuse, Mlle Marie Lièvyns, 18 ans, d'origine belge, demeurant en garni 59, rue d'Iéna, a tenté de s'empoisonner, hier matin vers dix heures, en absorbant une certaine quantité d'eau phéniquée.

Des voisins attirés par les cris de souffrance que la malheureuse poussait se portèrent immédiatement à son secours. Un docteur requis en toute hâte administra un vomitif énergique à la désespérée.

Mlle Lièvyns dont l'état est assez grave a été transportée à l'hôpital de la Charité.

Comme elle se trouvait sans travail et avait épuisé toutes ses ressources, il est probable que c'est la misère qui la poussa à vouloir se donner la mort.

CONSEIL DE REVISION

Les opérations du conseil de revision de la classe de 1911 ont eu lieu mercredi à la Préfecture pour le canton Centre de Lille.

Le Conseil était présidé par M. le docteur Grand, vice-président du Conseil de Préfecture, assisté de MM. le général Lebas, gouverneur de Lille ; Régnier, conseiller de préfecture ; Briffaut, conseiller général ; Crespel, conseiller d'arrondissement ; Godin, sous-intendant militaire ; lieutenant-colonel Martin, commandant le bureau du recrutement de Lille, et de quatre médecins militaires désignés par M. le général de division, commandant le 1er Corps d'armée.

Le Conseil a examiné 400 conscrits dont 3 ajournés de la classe de 1910.

Le service d'ordre était assuré par M. Gaffet, capitaine de gendarmerie.

A PROPOS DES ELECTIONS MUNICIPALES

On nous communique la note suivante :

« Les électeurs sont informés que par modification à l'arrêté du 15 avril, le scrutin pour les élections municipales du 5 mai prochain s'ouvrira dans la ville de Lille à 7 heures du matin et sera clos à 6 heures du soir.

Les électeurs inscrits qui n'auraient pas reçu leur carte électorale peuvent la réclamer à la mairie, bureau des élections.

A cet effet, ce bureau restera ouvert tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 heures à 10 heures du soir ; et le dimanche 5 mai, sans interruption, de 7 heures du matin à 6 heures du soir.

EST-IL ENRAGE ?

Vers six heures du soir, mardi, le facteur des postes Alfred Godin, 42 ans, demeurant 231, boulevard de la Liberté, se présentait chez Mme Assoignion, 15, rue Béranger, pour lui remettre une lettre, lorsqu'un chien appartenant à cette dame s'élança sur le facteur et le mordit à la main droite.

Mme Assoignion a été priée de faire examiner l'animal par un vétérinaire.

POUR L'AEROPLANE « GENERAL-FAIDHERBE »

Le montant de la quinzième liste de la souscription ouverte par les Anciens du Génie, en vue de l'achat d'un aéroplane devant se nommer « Général-Faidherbe », atteint 640 fr. 40.

Les souscriptions sont reçues chez M. L. Collin, 177, boulevard Victor-Hugo, à Lille.

DOUAI

COLLISION D'AUTO ET DE TRAMWAY

Mercredi matin, vers huit heures, une automobile dans laquelle se trouvaient les aviateurs Wilhem et de Montalant, descendait à vive allure la rue Lambrecht. A ce moment arrivait le car électrique numéro 68, se dirigeant vers Douai. Le conducteur n'ayant pu arrêter à temps fonça sur le char qui fut projeté de 30 centimètres hors des rails. Il n'y eut heureusement aucun accident de personne, mais l'auto a sa roue gauche d'avant cassée et [illegible]

CONCERT MILITAIRE

Voici le programme du concert du dimanche 5 mai, qui aura lieu place Carnot, de 4 à 5 heures :

Allegro militaire (Dubois). — Les Dragons de Villars, fantaisie (Maillart). — Le Désir (Beethoven). — Ouverture d'Oberon (Weber). — Espérance, mazurka (Urizar).

LES ELECTIONS MUNICIPALES

La propagande

Au nord hui jeudi, à 3 heures et demie, établissement Firmin, 19, rue des Fermonnes, conférence par les citoyens Gonteux, député, et Jospret, conseiller municipal.

***

Le soir, à 8 heures et demie, conférence publique et contradictoire, au Faubourg de Paris, salle Massin, par les citoyens Gonteux, Escoffier, Verschaeve, Troyous, Bonnardot, Varoux.

***

Vendredi, à 7 heures, réunions place Mauzin et rue Saint-Michel, par les candidats de la liste d'entente républicaine et socialiste.

Sucre Delerue
EST LE MEILLEUR ET LE PLUS PUR

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

—x—

AUBY

GRANDE CONFERENCE. — Samedi soir, à 8 heures, salon Duconseile, grande conférence publique et contradictoire, par le citoyen François VEROUX, secrétaire du Comité socialiste de la 1re circonscription de l'arrondissement de Douai.

ESQUERCHIN

LES ELECTIONS MUNICIPALES. — Voici la liste des candidats de l'Union Démocratique :

Jules Labrez, maire. — Henri Monet, adjoint. — Jules Lamour, conseiller sortant. — Hippolyte Douez, conseiller sortant. — Emile Valencel, peintre. — J.-B. Herchy, marchand de charbons. — Wattebled J.-B., marchand de charbons. — Louis Werlez, Oscar Wacheux, Bridoux, Arthur Lemaire, conseillers sortants

FERM

LES CANDIDATS DE L'UNION REPUBLICAIN DEMOCRATIQUE. — Victor Descamps, brasseur. — Charles Watel, ingénieur des Arts et Manufactures. — Léon Nuyts, charron. — Victor Plamentier, négociant en liqueurs. — Hilaire Vaqueux, constructeur-mécanicien. — Henri Voisin, menuisier. — Edouard Bigel, négociant, conseiller sortant. — Adolphe Grebeaux, cultivateur. — Eugène Defrancq, cultivateur. — Paul Duconseille, cultivateur. — Alfred Clément fils, mouleur. — François Pinchon, tonnelier.

ANICHE

ELECTIONS MUNICIPALES. — Voici la liste des candidats socialistes :

1. Lanoy Eloi, conseiller d'arrondissement, maire sortant. — 2. Humez Joseph, adjoint sortant. — 3. André Zéphir, verrier. — 4. Bougamont Edouard, conseiller sortant. — 5. Brasseur Camille, conseiller sortant. — 6. Briquet Rémy, conseiller sortant. — 7. Charlier Jules, conseiller sortant. — 8. Coulare François, conseiller sortant. — 9. Dahaye Ferdinand, cordonnier. — 10. Dumoy Georges, mécanicien. — 11. Depoorter Ferdinand, conseiller sortant. — 12. Guilliez Edouard, verrier. — 13. Galland Charles, gobelettier. — 14. Hecq Louis, conseiller sortant. — 15. Humez Jules, commerçant. — 16. Lefebvre Théophile, conseiller sortant. — 17. Lefebvre Jules, conseiller sortant. — 18. Mathieu Joseph, commerçant. — 19. Mathieu Ambroise, conseiller sortant. — 20. Quiquet Oscar, conseiller sortant. — 21. Sarot Léon, conseiller sortant. — 22. Schneider Roger, verrier. — 23. Tison Alexandre, mineur.

UNE MISE AU POINT

Dans le compte-rendu que j'ai publié hier, relant au point de vue social, il est stipulé le [illegible] graphe suivant :

« Les haines regrettables que des individus [illegible] écarte provoquaient entre hommes appelés à [illegible] à vivre paisiblement, vont disparaître. Nous l'espérons fermement. Chacun conserve ses [illegible]. — On discute raisonnablement, c'est là un fait notable. — On travaille de bon cœur, on prend son repos bien gagné. Les nombreuses sociétés

amusent leurs membres par des fêtes, elles mettent le public en joie, etc.

Comme me l'ont fait remarquer certains camarades, ce paragraphe pourrait être mal interprété. Je tiens à déclarer que cette allusion ne vise aucunement un membre de l'administration municipale sortante.

Dont acte.

Signé : E. LANOY.

MONCHECOURT

M. LE MAIRE AVAIT LA FROUSSE. — Les habitants de Monchecourt n'ignorent pas que M. Darthenay, maire, possède sur la plage de la fête un estaminet.

A la suite de l'élection du 15 octobre dernier, M. le Maire avait (vu le résultat de cette élection) fait demander au citoyen Masclet, qui avait été candidat du Parti Socialiste, s'il ne désirait pas quitter sa maison, pour aller demeurer dans l'estaminet de M. le Maire. Non seulement cela, mais celui-ci aurait fait bâtir un salon, où toutes les réunions publiques auraient lieu.

Voilà, camarades, l'offre ridicule que M. le Maire avait faite au citoyen Masclet.

C'était un trop habile moyen. Masclet, bien entendu, s'y refusa.

M. le Maire n'a pas bien réfléchi en s'adressant à Masclet, car celui-ci n'est pas une girouette, mais un camarade sincère qui estime qu'il vaut mieux être prolétaire que d'être capitaliste sans vergogne pour attirer à soi des citoyens par le moyen d'une telle offre.

En effet, est-on honnête homme quand on tient de tels propos ? Les électeurs se changeront de répondre à cette question, le 5 mai, par un coup de bâton final.

M. le Maire s'aperçoivra dans quelques jours que le nombre de ses amis a considérablement diminué, tandis que les rôtres progressent de jour en jour ; c'est que l'ouvrier commence à comprendre qu'il vaut mieux élire les candidats de sa classe, que ceux de la classe ennemie : la bourgeoisie.

Pour la section : Louis ROCQUET.

FECHAIN

LES TRAVAUX DE LA MUNICIPALITE REACTIONNAIRE. — Avant que les réactionnaires montrent à la mairie, les ouvriers ne payaient pas l'impôt des prestations ainsi que la cote personnelle et mobilière.

Actuellement, tous les ouvriers possédant une petite maison — qu'ils entretiennent souvent difficilement — paient 10 à 12 francs pour ces contributions, sans compter l'augmentation des autres impôts.

Et si avec cela la commune était bien administrée ! Mais un journal ne suffirait pas pour énumérer toutes leurs fautes.

Une entre toutes : L'inspecteur des postes avait fait demander à un commerçant républicain de louer une de ses maisons auprès de la place au prix de 250 francs, soit 200 fr. d'allocation de l'Etat et 50 francs de la commune ; mais M. le maire fit échouer le plan et l'affaire fut conclue, grâce à lui, pour la maison de son neveu, brasseur à Aubers-Ichcourt.

Mais comme cette maison ne remplissait pas les conditions nécessaires au point de vue hygiène et sécurité, l'allocation de 200 francs de l'Etat fut refusée, ce qui fit que le loyer, étant de 350 francs, la commune perd 300 francs par an de la moitié de ces messieurs, et cela pour 18 ans, ce qui fait 5,400 francs.

Pensez-vous, contribuables, que cette somme n'aurait pas été mieux dans votre poche ou répartie en secours quelconques ?

Electeurs, souvenez-vous de tout cela le 5 mai.

JUSTIN.

COUP DE COUTEAU. — Dans l'après-midi de lundi, Mme Angèle Boutanger eut une querelle avec sa belle-sœur. Cette dernière au comble de la fureur lui porta à la gorge un coup de couteau heureusement peu grave. Le docteur Hérin prodigua ses soins à la blessée.

COMMENT LES PERSONNES MAIGRES
peuvent acquérir de la chair

Grande découverte
faite par un spécialiste éminent

Nous constatons, d'après les préparations et les traitements sans nombre qui sont continuellement publiés dans le but de donner de la chair aux personnes maigres, de développer les bras, le cou et la taille, de remplir les vilains creux et angles par les gracieuses courbes de la santé et de la beauté, qu'il y a des milliers d'hommes et de femmes qui ressentent vivement leur maigreur excessive, et c'est pourquoi nous éprouvons un réel plaisir à publier ci-après une simple prescription qui corrigera et stimulera l'activité de certains organes vitaux paresseux et produira rapidement une merveilleuse transformation dans l'apparence.

L'augmentation du poids atteint une moyenne de 4 à 5 livres la première semaine, et très souvent moins de 2 livres. Cette augmentation produit également une amélioration dans l'état général.

Catarrhe, dyspepsie, nervosité qui presque toujours, accompagnent une grande maigreur, tout disparaît graduellement; les yeux teints deviennent brillants, les joues pâles se couvrent du rouge de la parfaite santé.

La prescription qui ne contient pas de drogues et est absolument inoffensive, se compose ainsi : Salrado Concentré, 60 grammes; Teinture de Cardamome, 15 grammes; Teinture d'orange, 4 grammes 5 ; Sirop Simple, 24 grammes, et assez d'eau pour finir de remplir une bouteille de 250 grammes.

Elle peut être préparée de suite par n'importe quel pharmacien.

On devra prendre une ou deux cuillerées à soupe vingt minutes environ avant chaque repas. Mangez tout ce que vous désirez, mais en mâchant bien votre nourriture.

Bien que l'ordonnance ci-dessus n'ait pas son égale pour soulager la nervosité, les indigestions et les troubles catarrhaux, elle ne doit pas être suivie, et cela pleinement en raison de ses remarquables propriétés de chair productrices, par les personnes qui ne demandent pas à acquérir de la nouvelle chair.

VALENCIENNES

Tribunal Correctionnel

Audience du mercredi 1er mai

LE DRAME DE LA RUE DE PARIS

Le nommé Narcisse Petit, demeurant à Sous-le-Bois, près Maubeuge, était venu à Valenciennes à la recherche de sa concubine, la femme Leclercq, qui l'avait quitté à la suite d'une querelle.

Celle-ci logeait chez une cabaretière de la rue de Paris.

C'est là que Petit la retrouva.

Une violente discussion eut lieu alors entre eux. Comme la femme Leclercq refusait de reprendre la vie commune avec Petit, celui-ci lui porta un léger coup de couteau dans la poitrine.

Elle ne fut que légèrement blessée.

Admise à l'Hôtel-Dieu, elle en sortait complètement guérie six jours plus tard.

Petit est condamné à deux mois de prison avec sursis.

Les chemineaux. — Pour vagabondage et mendicité, sont condamnés : Derieck à 15 jours de prison : le paveur Black, à 2 jours.

Nos hôtes. — Pour contravention à un arrêté d'expulsion, le nommé Alexandre Beugnies récolte 15 jours de prison après plaidoirie de Me Blémont.

La galette. — Le nommé Harnécant, qui s'est approprié une somme de 180 francs au préjudice du sieur Vivier, récolte deux mois de prison avec sursis.

M. Vivier est rentré en possession de son argent.

Les lapins. — Le nommé Lefort et sa femme, de Vieux-Condé, arrêtés, comme on le sait, quelques heures après leur mariage, récoltent chacun deux mois de prison.

Coups. — Pour violences sur le sieur Verstracte, le nommé Nolin, de Valenciennes, est condamné à trois jours de prison avec sursis.

GALANTERIE. — Le nommé Edmond Mathieu, de Macon-Condé, comparaissait devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation de coups et blessures à sa femme.

Au cours d'une discussion, il se livra en effet sur celle-ci à des violences d'un caractère spécial et lui porta un violent coup de pied dans le bas-ventre.

Mathieu est condamné à deux mois de prison avec sursis.

L'ACCIDENT MORTEL D'HERIN. — M. Denis Maillet, de Denain, avait obtenu l'entreprise d'une maison en construction à Hérin, pour M. Trinquet, brasseur.

M. Maillet confia ces travaux à un autre entrepreneur, M. Wattelle. C'est pourquoi tous deux comparaissent devant le tribunal pour répondre d'un accident mortel dont a été victime un maçon, le sieur Nicodème.

Un panier, rempli de briques, mal accroché à un treuil, était venu heurter à la tête ce malheureux ouvrier qui eut le crâne fracturé.

M. Frémicourt, substitut, conclut, dans son réquisitoire, à la responsabilité de M. Wattelle, partagée par M. Maillet qui aurait dû s'assurer que toutes les mesures de précaution avaient été prises.

L'affaire est mise en délibéré.

PIED FRACTURE

Passant avenue de Saint-Amand, le sieur Eugène Verjus fut renversé par une automobile. Dans sa chute il eut le pied gauche fracturé.

Verjus a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Le propriétaire de l'auto est resté inconnu.

TENTATIVE DE SUICIDE

La femme Joly Eléonore, demeurant rue du Quinffour, s'était jetée dans l'Escaut près du Nouveau Pont. Elle put être heureusement retirée aussitôt.

Un docteur vint lui donner ses soins. La femme Joly a été reconduite saine et sauve à son domicile.

On ignore les causes de cette tentative de suicide.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

BRUAY-SUR-L'ESCAUT

GRAVE ACCIDENT A LA FOSSE LAGRANGE

Un grave accident vient de se produire à la fosse Lagrange, de la Cie des mines d'Anzin. Le mineur Emile Brunaux, 50 ans, demeurant à Fresnes, montait dans un plan incliné lorsqu'il fut renversé par un bloc de charbon détaché tout à coup.

Brunaux fut entraîné jusqu'au bas du plan. On le releva avec de graves contusions sur différentes parties du corps.

Il a été reconduit en ambulance à son domicile. Le docteur Mariage, appelé à lui donner ses soins, n'a pu se prononcer sur les suites de cet accident.

LOURCHES

UNE AFFAIRE D'AVORTEMENT. — Une dame X..., avait été désignée dans une lettre anonyme adressée à M. le Procureur de la République, comme s'étant livrée sur elle-même à des manœuvres abortives.

Une enquête fut ouverte. Ses résultats permettent de croire qu'il s'agit d'un acte de vengeance.

SAINT-AMAND

GRANDE REUNION. — C'est aujourd'hui jeudi, 2 mai — et non vendredi, comme nous l'avons annoncé par erreur — qu'aura lieu la grande réunion publique et contradictoire organisée par le Parti socialiste avec le concours assuré des citoyens COUTEAUX, secrétaire de la section de Saint-Amand ; DURIEU, conseiller général, et Maurice MONIER, président du conseil d'arrondissement de Douai.

VIEUX-CONDE

ETAT-CIVIL de VIEUX-CONDE. — *Naissances.* — Dubileul Gilbert-Fernand, hameau de la Chaque. — Cazin Alfred-Désiré-Jeanne-Stéphanie, rue d'Hergnies. — Panchaud André-Eugène, rue du Jard. — Bouillard Yvonne, rue du Jard. — Lepape Jeanne-Denise, rue du Jard. — Heulle Emile-Henri, Mont-de-Péruwelz.

Promesses de mariages. — Barion Martial-Emile, ouvrier mineur à Péruwelz, et Dargny Lisa-Alphonsine, servante à Vieux-Condé. — Sibile André-Gérard-Louis-Joseph-Adolphe, cultivateur à Vieux-Condé, et Dupeux Angèle-sans profession à Wiers. — Vasseur Léon-Nestor, comptable à Vieux-Condé, et Massy Lou, sans profession au même lieu.

Mariages. — Lefort Félix-Charles, mineur, et Petit Laure-Albertine, ménagère. — Demarcq Oscar, sans profession, et Dubreuille Esther-Julienne, couturière.

Décès. — Monnier Renée-Angèle, 15 mois, place de la République. — Damien J.-B., 64 ans, rue de Condé. — Decout Maurice. — Myrtil Fernand, 8 mois, molle des Ecoles. — Cazin Azémia, 67 ans, rue d'Hergnies. — Duord Lucienne-Eugénie, 17 ans, servante. — Beudin Georges-Maximilien-Edouard, 5 mois, rue Victor-Hugo.

THEATRE MODERNE. — Aujourd'hui jeudi soir, « Les Mousquetaires au Couvent ».

Samedi, grande soirée : « L'Assommoir », le chef-d'œuvre de Emile Zola.

CAMBRAI

Tribunal Correctionnel

Audience du 1er mai 1912

Bigache Henri et Dehem Henri, journaliers à Caudry, coups.

Bigache six jours de prison ; Dehem 16 francs d'amende.

Gamer Léon, journalier à Avesnes-lez-Aubert, infraction à la police des Chemins de fer, 25 francs d'amende.

Leroy Alfred, tisseur à Quiéry, coups, 8 jours de prison.

Lobry Narcisse, journalier à Solesmes, outrages à garde, 25 francs d'amende et une autre amende de 5 francs.

Levêque, journalier à Bévillers, infraction à la police des chemins de fer, 16 francs d'amende avec sursis.

Canonne Henri, tisseur à Wiesly, coups, 8 jours de prison.

Leconte Henri, et Decaudin Hector, journaliers à Cambrai, acquittés.

Danzilet Raymond, brodeur, et Lemaire Germaine, tiseuse à Villers-Outréau, adultère, chacun 16 francs d'amende.

Lalou Désiré, journalier au Cateau, vol, acquitté.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

CHEZ LES ROSATI D'ARTOIS

La fête des Roses, organisée par la Société des Rosati d'Artois, vient d'avoir lieu en l'honneur du maître écrivain Paul Adam.

Après un banquet présidé par M. G. Acremant, président de l'Académie d'Arras, des discours ont été prononcés par M. Acremant lui-même, par MM. André Couvreur, délégué officiel de la Société des Gens de Lettres; Soil de Moriaine, président de l'Académie royale de Belgique, Georges Normandy, délégué officiel de la Fédération régionaliste française; Le Cholleux, rénovateur des Rosati.

La séance rosatique a suivi, au milieu d'une grande affluence; les poètes des Rosati d'Amiens, de Lille, de Valenciennes, de Saint-Pol, d'Arras, ont présenté leurs hommages à l'auteur glorieux de « la Force » à qui furent offerts, en outre, suivant le rite traditionnel, le vin, la rose et le baiser par trois gracieuses jeunes filles.

La journée se termina par un magistral discours de Paul Adam, au cours duquel le maître écrivain sut évoquer, avec sa puissance habituelle, ses années d'adolescence passées dans la ville d'Arras.

Notre ami Briquet, député, retenu par un engagement ultérieur, s'était excusé.

BÉTHUNE

UN NOYE. — Lundi, vers sept heures du soir, des mariniers ont retiré du canal d'Aire à la Bassée, près du cimetière, le cadavre d'un homme.

Grâce aux papiers trouvés sur lui on a établi son identité. C'est un nommé Jacques Cyrille, 36 ans, boucher, demeurant à Richebourg-l'Avoué.

Mardi dernier, vers huit heures un quart du soir, M. Jacquin entrait à l'estaminet Froment, rue d'Estaires. A sa sortie, ne trouvant plus son cheval et sa voiture qu'il avait laissés à la porte, le boucher se mit à la recherche de son attelage.

On suppose que trompé par l'obscurité il aura tombé dans le canal.